

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Budget Primitif 2008 –
Impositions Syndicats
Intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 août 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 08 E 19

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2008 - IMPOSITIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Municipal a fixé, lors de sa séance du 7 février 2008, les taux d'impositions applicables aux bases des quatre taxes directes.

En ce qui concerne les Syndicats Intercommunaux dont la Ville est membre, la Ville supporte une quote-part de la charge des emprunts et des frais de fonctionnement fixés par les Comités de ces Syndicats.

Les communes ont le choix de faire figurer ces contributions, soit dans le Budget Communal, soit en fiscalité additionnelle. C'est cette dernière option qui a été retenue les années précédentes et qui est proposée pour l'année 2008.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

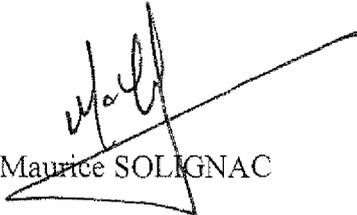
FIXE,

- à l'unanimité, pour les S.I.A., S.I.V.O.M, S.I.A.B.S., S.I.D.E.COM., S.I.C.G.P., S.I.E.P., S.M.E.R.G.C.,
- à la majorité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD votant contre, pour le S.I.D.R.U.,

le montant des impositions locales à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2008 comme suit :

	Rappel 2007	2008
1. Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.)	105 937,84 €	104 067,97 €
2. Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (S.I.VO.M.)	1 378 056,26 €	1 359 443,20 €
3. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.)	0,00 €	0,00 €
4. Syndicat Intercommunal pour le DEveloppement de la COMMunication (S.I.DE.COM.)	74 044,59 €	74 084,75 €
5. Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (S.I.D.R.U.)	281 134,00 €	281 134,00 €
6. Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine	356 752,89 €	417 099,15 €
7. Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Seine et Forêts (S.I.E.P.)	6 024,30 €	4 016,20 €
8. Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture (S.M.E.R.G.C.)	0,00 €	803,24 €
TOTAL SYNDICATS	2 201 949,88 €	2 240 648,51 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
 Pour le Maire,
 Le 1^{er} Maire-Adjoint,
 Conseiller Général des Yvelines


 Maurice SOLIGNAC